



Pas de reponse pour le visa Ing séjour

Par **horia1986**, le **30/08/2014** à **00:48**

BonjourrnJe suis française et je me suis marié avec un sans papier en France et a l suite de ça nous somme rentré au Maroc pour demandé un visas long séjour. Tous et bien passé dépôts de dossier, teste de français réussi et visite médical. Après avoir fait ces étapes mon marie a déposé son passeport au consulat de France a tanger et ils nous on dit on aura une réponse ici 3 semaine.Malheureusement on a toujours rien reçu maintenant ça fait 2 mois kon attend mais ya rien. Mon marie cé rendu au consulat de tanger et on lui a dit ton passeport il est pas pré. On cé pas à qui sadressé et que ce qu'en dois faire ?

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **16:04**

Bonjourrnrvous devez vous rendre au consulat et EXIGEZ des explications. Vous êtes française et c'est à vous de mettre la pression sur l'administration et non votre mari.rnrnAlors vous vous rendez au consulat et vous EXIGEZ des explications sur l'inadmissible longueur pour délivrer un visa long séjour à votre conjoint. QUEL EST LE PROBLEME???? VOUS devez leur demanderrnC'est vous française qui devait mettre l'administration face à ses devoirsrnUn conjoint de ressortissant français a DROIT au séjour en France!!! Alors allez y mettez la pression à l'administration. quel papier il manque? Quelle procédure qui n'a pas été effectuée. Bref demandez des explications!!! rnEn tout état de cause un récépissé de dépôt a été délivré . Une réponse écrite est obligatoire.rnrnRestant à votre disposition

Par **horia68**, le **08/09/2014** à **12:29**

bonjour
merci de votre réponse mais malheureusement je ne peut pas me rendre sur place au consulat je viens juste de rentre du maroc et j'ai repris mon boulot donc j'ai pas de vacances en ce moment. j'essaye d'appellé toujours mais il répond pas j'envoie tous les jours des messages mais toujours pas de réponse. A ce que je dois prendre un avocats pour cela par ce que d'après mes recherche sur internet ca peut duré du mois et des années dés fois pour que le consulat nous remet des réponse

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2014 à 16:30**

Bonjour
Si vous n'êtes pas sur les lieux il est plus difficile d'obtenir des informations sur le traitement de la demande de votre mari.
Effectivement le consulat a obligation de répondre par écrit que dans un délai de 6 mois suite au dépôt de la demande.
A défaut une action pourra être entrepris.
En tout état de cause la délivrance d'un visa long séjour est de droit.
Restant à votre disposition.